

Vœu émis par le Conseil de Quartier Notre-Dame des Champs relatif à l'intégration d'une partie de la rue Vavin à la démarche « Paris respire » le dimanche - (V062022013).

Le Conseil du 6^e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2511-12 et L.2143-1 ;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'arrondissement, et notamment son article 23 ;

Vu le règlement intérieur des Conseils de Quartier, et notamment son article 17 ;

Considérant que l'espace public pour les piétons est insuffisant ;

Considérant que la sécurité des adultes et des enfants serait améliorée ;

Considérant que la RATP a déjà modifié le parcours des lignes de bus le dimanche.

Vu le rapport présenté par ;

Sur proposition du Conseil de Quartier Notre-Dame des Champs :

EMET LE VŒU :

Article unique : Le Conseil de Quartier Notre-Dame des Champs émet le vœu que la rue Vavin dans sa partie entre la rue d'Assas et la rue Notre-Dame des Champs intègre la démarche « Paris respire » le dimanche.